

CONCOURS RÉGIONAL DE (RE)CONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX 2025 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Règlement et modalités d'organisation

Date, Lieu, Programme et Personnes à contacter

Date : Mardi 13 mai 2025, de 9h30 à 16h30

Lieu du concours :

- Salagon, musée et jardins
Le prieuré - 04300 Mane
- [Plan d'accès](#)

Horaires indicatifs :

- 9h30-10h : Accueil des participants + Discours introductif
- 10h00 -12h30 : 1ère partie du concours – Reconnaissance de végétaux sur échantillons puis Visite en autonomie (accompagné par leurs formateurs) des candidats ayant terminé leur épreuve.
- 12h30-13h30 : Restauration sur place offerte par l'organisation – Corrections de la 1^{ère} épreuve.
- 13h30-15h00 : 2ème partie du concours – Connaissance de végétaux lors d'un parcours guidé
- 15h00 à 16h : Visite guidée du site - Corrections
- 16h à 16h30 : Remise des prix aux lauréats + Discours conclusif
- 16h30 : Fin du concours - Retour des candidats

Personnes à contacter pour toute information :

- > *Inscriptions et modalités de participation au concours*
Flora CHAUVIGNÉ – Déléguée régionale Unep Méditerranée
Tel : 06.71.21.81.46 / Email : fchauvigne@unep-fr.org
- > *Établissement organisateur :* EPLFPA Digne Carmejane
Bruno CARON – Organisateur référent
Tel : 06 50 78 13 47 / Email : bruno.caron@educagri.fr

Modalités et Conditions d'inscription

- Inscription en ligne, avant le 25 avril 2025, [sur ce lien](#) .
- Le concours n'est pas ouvert aux professionnels, ni au public extérieur non inscrit.
- Le candidat inscrit recevra une convocation nominative par mail.
- Le candidat devra se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité le jour du concours.

- Le candidat doit être inscrit dans un établissement d'enseignement agricole de la région PACA, public ou privé, et suivre une formation dans le domaine de l'Aménagement Paysager (AP) ou de la Production Horticole (PH), de Niveau 3, 4 ou 5, sur l'année scolaire 2024/2025.
- Le candidat doit participer au concours correspondant à sa filière (AP ou PH) et à son niveau (3, 4 ou 5).
- Chaque établissement de la région PACA peut inscrire 4 candidats en filière AP et 4 candidats en filière PH. Mais, si l'établissement ne propose pas l'une des deux filières ou s'il n'a pas assez de candidats dans une des filières, il peut en inscrire plus dans l'autre dans la limite maximum de 8 candidats par établissement. Aucune candidature supplémentaire ne sera acceptée.
- Les candidats devront être sélectionnés par l'établissement d'origine, à l'issue d'un concours interne ou d'une évaluation individuelle.
- La présence d'un accompagnateur est obligatoire (personnel de l'établissement) : les candidats restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine pendant le concours.

Les **apprenants lauréats** de chaque niveau (3, 4 et 5) pour chaque filière (AP et PH), seront invités à représenter la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de la Finale Nationale.

Formations	Nouvelle nomenclature (Décret n°2019-14) Utilisée dans le concours
CAP, BEP, BPA et équivalents	Niveau 3
Bac, BP et équivalents	Niveau 4
BTS et équivalents	Niveau 5

Déroulement du Concours Régional PACA 2025

- Le concours se déroule en 2 épreuves :
 - > **Matin** : Une épreuve de **Reconnaissance de végétaux** sur échantillons, en salle.
 - > **Après-Midi** : Une épreuve de **Connaissance de végétaux** lors d'un parcours guidé, dans les jardins du site.
- La liste de végétaux de ce concours régional (pour la [filière AP](#) et la [filière PH](#)) est celle de la Finale Nationale, éditée par Valhor.
- Les copies seront anonymes. Les modalités et le système de correction sont détaillés ci-dessous par épreuve.

Déroulement de l'Épreuve 1 (MATIN) : Reconnaissance de végétaux

- Les participants seront regroupés par filière (AP et PH) et par niveau (3, 4 et 5). Chaque groupe sera accueilli en salle. L'identification des échantillons de végétaux se fait dans l'ordre de leur disposition sur les tables et les participants se suivent en file indienne à distance les uns des autres. Il n'y a pas de retour possible sur un échantillon précédent. Si un candidat reste trop longtemps sur un échantillon, le jury pourra lui demander d'avancer sur l'échantillon suivant.
- Pour chaque végétal, les participants devront compléter la fiche réponse fournie en indiquant les informations suivantes :
 - *Genre + espèce + Nom vernaculaire* : pour les niveaux 3, 4 et 5, toutes filières confondues (AP et PH).
 - *Famille + 'Cultivar'* éventuel : uniquement pour les niveaux 4 et 5, toutes filières confondues (AP et PH).
- En fin de parcours, les participants disposent de tables pour finir de compléter leur fiche réponse, dans la limite du temps maximal imparti de l'épreuve (variable selon le niveau). Ils seront autorisés à quitter la salle avant la fin du temps alloué s'ils estiment avoir terminé.
- Modalités par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) : un aménagement de l'épreuve est possible sur demande préalable confirmée par un justificatif (besoin d'un tiers-temps, scripte...)

- Grille de notation des épreuves :

Niveau	Nb de végétaux à identifier	Famille	Genre	Espèce	Cultivar	Nom vernaculaire	Connaissance des végétaux	Durée
5	40	x	x	x	x	x	x	1h15
Barème		1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1,5 pt	
4	30	x	x	x	x	x	x	1h
Barème		1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1,5 pt	
3	20		x	x		x		45 min
Barème			1 pt	1 pt		1 pt		

En se référant à la liste de végétaux, le candidat n'a pas à remplir la colonne « Cultivar » dans les cas suivants :

- Si la liste indique « - », une étiquette « **Cultivar non identifiable** » est placée à côté de l'échantillon.
- Si la liste indique « Nombreux CV », une étiquette « **Cultivar non demandé** » est placée à côté de l'échantillon.

- Système de correction par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) :

Niveau 5 : 40 * [1 pt (Famille) + 1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)] + [1,5 pt(Connaissance) * 14 végétaux] + [1 pt * nb de cultivar à identifier]

Niveau 5 : 181 pts + [1 pt * nb de cultivar à identifier]

Niveau 4 : 30 * [1 pt (Famille) + 1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)] + [1,5 pt(Connaissance) * 10 végétaux] + 1 pt * nb de cultivar à identifier

Niveau 4 : 135 pts + [1 pt * nb de cultivar à identifier]

Niveau 3 : 20 * [1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)]

Niveau 3 : 60 pts

Pénalités éventuelles par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) :

> Orthographe

- **Niveaux 5 :** - 0,25 si une faute par ligne et - 0.50 pt si plusieurs fautes sur la ligne ;

- **Niveaux 4 :** - 0.25 pt par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne ;

- **Niveau 3 :** si la phonétique est respectée, le point est accepté (pas de pénalités pour les fautes).

Les éventuelles fautes d'orthographe, de conjugaison ou de grammaire ne seront pas pénalisées dans la partie « Connaissance des végétaux » à compléter par les candidats.

> Respect de la nomenclature (Famille, Genre, Espèce, 'Cultivar' et Nom vernaculaire)

Pour les noms des familles, les noms français et latins sont acceptés (terminaisons « ées » ou « eae »).

Si pour un végétal plusieurs noms sont notés dans la liste des végétaux (famille, genre, espèce...) afin de tenir compte de l'évolution de la nomenclature et des usages, il suffit de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point.

Si le nom vernaculaire proposé n'est pas celui mentionné dans la liste mais est couramment utilisé, après vérification, le jury accorde le point.

Si le cultivar n'est pas identifiable, une étiquette « Cultivar non identifiable » est placée à côté de l'échantillon et le candidat n'a pas à remplir la colonne Cultivar.

Lorsque la liste de végétaux indique « Nbrx CV » pour un végétal, une étiquette « Cultivar non demandé » est placée à côté de l'échantillon et le candidat n'aura pas à remplir la colonne Cultivar.

Le score final de chaque candidat est calculé en additionnant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe.

Déroulement de l'Épreuve 2 (APRÈS-MIDI) : Connaissance de végétaux

- Les participants seront répartis en groupes de 5 à 8 candidats, par filière (AP et PH) et par niveau (3, 4 et 5). Chaque groupe sera guidé par un jury et un accompagnateur, tout au long d'un parcours imposé.
- Le long du parcours, les participants feront des étapes face à des végétaux en ports libres. Pour chaque végétal, une histoire introductive sera racontée témoignant de son caractère patrimonial.
- Pour chaque végétal, les participants devront compléter la fiche réponse fournie en répondant à 3 questions qui cibleront 3 caractéristiques clés de celui-ci. Ces questions pourront porter sur les 7 catégories suivantes :

1) Le port : Fastigié, Boule, Grimpant ou Sarmenteux, Pleureur, Retombant, Étalé, Rampant, Tapissant...

2) La morphologie : Caractéristiques du feuillage, Période de floraison (saison), Couleur de floraison, Type d'inflorescence (grappe, corymbe, thyrses, ombelle...), Floraison ou parfum remarquable / insignifiant...

3) Les organes particuliers : Organes de réserve (rhizome, bulbe vrai, tubercule, corne, griffe...), Organes spécialisés (aiguille, acicule, cladode, bractée...), Système racinaire (pivotant, traçant, fasciculé), Modes de fixation des grimpantes (crampon, ventouse, vrille, tige ou pétiole volubile...)...

4) La multiplication : En culture (semis, bouturage, greffage, division, marcottage, in vitro...) ou Spontanée (drageons, stolons, auto-semis, viviparité...).

5) Les conditions pédo-climatiques : Habitat écologique (milieux humides / secs, bord de mer, plante d'altitude, climat...), Pédologie (préférence pH, acidophile / calcicole, texture, richesse, drainage...), Résistances (gel, vent, sécheresse, embruns, pollution...), Exposition (ensoleillée, mi-ombre, ombre)...

6) Les impacts sur la biodiversité ou l'origine : Origine géographique / indigénat, Espèce végétale exotique envahissante EVEC, Attractivité pour les pollinisateurs / mellifère, Plante compagne / de services écosystémiques...

7) Les utilisations et usages courants : Utilisations dans les jardins (isolé, massif, alignement, haie, couvre-sol, bordures, rocailles, jardinière / bac / potée, suspension, bassin, fixation de berges / talus / dunes...), Usages courants (comestible / toxique, aromatique, parfumerie, ébénisterie, médicinale, fleuristerie, plante d'intérieur, orangerie / véranda, terrarium, topiaire, biomasse, phytoépuration, phytoremédiation...).

- Système de correction par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) :

Niveau 5 : 14 végétaux x 3 caractéristiques valant chacune 0,5 pt, soit 1,5 pt
TOTAL : 21 points

Niveau 4 : 10 végétaux x 3 caractéristiques valant chacune 0,5 pt, soit 1,5 pt
TOTAL : 15 points

Niveau 3 : 10 végétaux

Pour ce niveau, puisque le règlement de la Finale Nationale ne prévoit pas d'épreuve de « Connaissance de végétaux », jusqu'à 5 points bonus peuvent être attribués au candidat sur l'épreuve de « Reconnaissance de végétaux », en fonction du nombre total de réponses correctes :

- + **1 point** si le total des réponses correctes \geq 20%, soit **6 réponses** minimum correctes.
- + **2 points** si le total des réponses correctes \geq 30%, soit **9 réponses** minimum correctes.
- + **3 points** si le total des réponses correctes \geq 50%, soit **15 réponses** minimum correctes.
- + **4 points** si le total des réponses correctes \geq 70%, soit **21 réponses** minimum correctes.
- + **5 points** si le total des réponses correctes = 100%, soit **30 réponses** correctes.

Les éventuelles fautes d'orthographe, de conjugaison ou de grammaire n'entraîneront aucune pénalité.

En cas d'erreur à une / plusieurs questions, quel que soit le niveau (et la filière), aucune pénalité ne sera attribuée.

Classement des candidats et Attribution des prix :

- Le score de l'Épreuve 1 « Reconnaissance de végétaux » de chaque candidat est calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels sont retirés les points des éventuelles pénalités orthographiques et/ou nomenclaturales.
- Le score de l'Épreuve 2 « Connaissance de végétaux » s'ajoute au score de l'Épreuve 1.
- Le score total obtenu aux 2 épreuves est ramené sur 20.
- **Remise de prix** : un classement par niveau (3, 4 et 5) et pour chaque filière (AP et PH) est effectué pour identifier les candidats arrivants premiers, deuxièmes et troisièmes, sous réserve d'obtention de la moyenne. Un prix leur sera attribué.
- **Trophée régional** : un classement des établissements régionaux sera effectué en calculant la moyenne des notes des candidats présentés, sous réserve d'une présentation d'au moins 3 candidats. Un prix sera attribué à l'établissement vainqueur.

Consignes

- Toute communication ou tentative de communication des candidats entre eux ou avec des tiers peut entraîner leur exclusion du concours.
- L'usage de tout document ou tout appareil électronique est strictement interdit (ils devront être remis à l'entrée du concours).
- Le candidat s'engage à respecter les consignes propres au lieu d'accueil qui seront rappelées en début de journée (obligation de rester sur les cheminements, interdiction de prélever des végétaux, interdiction de fumer, ...)

Jury

- Le jury sera composé de professionnels du paysage et de l'horticulture, d'enseignants et d'experts.
- Ils seront chargés de la surveillance et de la correction des deux épreuves, et seront placés sous la responsabilité d'un Président du jury.
- Chaque fiche réponse sera corrigée par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination du Président du jury.
- Les membres du jury s'engagent à faire preuve de loyauté, de neutralité et d'impartialité pour les fonctions qui leur sont confiées.

Engagements et Autorisation de communication

- Les candidats inscrits acceptent sans réserve le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.
- Toute personne qui participe au présent concours certifie et garantit les organisateurs qu'elle ne viole directement et indirectement aucun droit de tiers.
- Par sa participation, chaque candidat autorise gracieusement les organisateurs et l'Interprofession VALHOR, dans le cadre du présent concours, à utiliser et diffuser son nom / prénom, ses interviews et son image dans le cadre de la communication interne ou publicitaire sur le territoire européen (sur tout type de support : site internet de l'établissement organisateur ou des fédérations professionnelles partenaires, site internet de VALHOR, supports imprimés et/ou digitaux diffusés auprès des professionnels de la filière, des pouvoirs publics, de la presse, du grand public notamment par le biais des réseaux sociaux ou de la chaîne YouTube de VALHOR et ce pour une durée de 5 ans. Les organisateurs et l'Interprofession VALHOR ont toute liberté dans le choix

des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve de respecter l'image et le sens des propos du candidat.

- Les frais de déplacement et de stationnement pour se rendre sur le lieu du concours ne seront pas pris en charge par les organisateurs du concours régional.

Divers

- Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification au fichier informatique sur simple demande aux organisateurs.
- En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation ou son application, les organisateurs sont les seuls compétents.
- Le concours de (re)connaissance des végétaux pourra être interrompu, retardé ou même annulé si des circonstances graves, indépendantes de la volonté de l'organisateur l'exigent. Dans tous les cas, aucun dédommagement ne sera dû aux candidats.
- Le règlement du concours et les listes de végétaux seront consultables sur simple demande aux organisateurs.